

Honoraires
Tarifs au 1er Mai 2023

TRANSACTION

Honoraires à la charge du VENDEUR, calculés sur les tranches du prix de vente suivantes :
Montant minimum d'honoraires 6 000 €

Sur la tranche de prix inférieure à	100 000 €	8%
Sur la tranche de prix comprise entre	100 001 et 140 000 €	7%
Sur la tranche de prix comprise entre	140 001 et 180 000 €	6%
Sur la tranche de prix comprise entre	180 001 à 220 000 €	5%
Sur la tranche de prix supérieure à	220 001 €	4%

LOCATION

Locaux d'habitation vides, meublés ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)

A la charge du locataire :

Visite, constitution du dossier, rédaction de bail	8€/m ² habitable
Etat des lieux d'entrée	3€/m ² habitable

A la charge du propriétaire :

Visite, constitution du dossier, rédaction de bail	8€/m ² habitable
Etat des lieux d'entrée	3€/m ² habitable
Entremise et négociation	3,5% du loyer annuel charges comprises

Locaux professionnels et commerciaux 20% du loyer annuel à la charge du locataire

Baux de droit commun 15% du loyer annuel charges comprises
A la charge de : 50% bailleur, 50% locataire

GESTION LOCATIVE

Locaux d'habitation ou mixte (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)

Locaux meublés	8% des sommes encaissées
Locaux professionnels et commerciaux	7% des sommes encaissées si assurance loyers impayés
Baux de droit commun	

SYNDIC D'IMMEUBLE

Gestion courante incluse dans le forfait annuel : Entre 150€/lot et 350€/lot à l'année
(Selon configuration, équipements collectifs, personnel, etc..)

Forfait minimum de 3000 €/an par copropriété